


DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 février 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

- * **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas au restaurant scolaire avec la société SCOLAREST afin de fixer le coût du repas à l'unité, soit 3,05 euros TTC, au lieu du coût annuel précédemment inscrit dans le marché.
- * Dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire piétonnier et cyclable le long de la rue de la Gare, **décide** de verser des indemnités d'éviction aux agriculteurs concernés par la réalisation de l'itinéraire. Le total de surface des parcelles concernées est de 631 M².
- * Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2008, relative aux travaux de construction d'un bâtiment de stockage du matériel, **autorise** Madame le Maire à lancer une procédure de marché négocié en application de l'article 35 du Code des marchés publics pour les lots suivants : lot 01 : Terrassement-Maçonnerie ; lot 02 : Charpente-Couverture ; lot 03 Métallerie ; lot 06 : Electricité ; lot 07 : VRD-Espaces verts, et de traiter par demande de devis le lot 04 : Peinture et lot 05 : Plomberie Sanitaire.
- * **Accepte** de céder à titre gratuit la parcelle BM 65 d'une surface de 50 m², située rue de la Croix et **autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié relatif à cette vente.
- * **Verse** une indemnité forfaitaire pour élection fixée à la somme de 264,09 euros aux agents communaux devant être présents pour les élections municipales les 9 et 16 mars 2008.
- * **Modifie** le tableau des emplois du personnel en créant un poste de travail de 18 heures par semaine et en supprimant le poste de 10 heures actuellement occupé par l'agent concerné.

INFORMATIONS

-  Elections Municipales : les dimanches 9 et 16 mars 2008. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

ATTENTION : PRESENTATION OBLIGATOIRE D'UNE PIECE D'IDENTITE POUR VOTER

Madame le Maire informe les électeurs que le décret n°2007-1670 du 26 Novembre 2007 a abaissé à 3 500 habitants le seuil des communes dont les électeurs doivent nécessairement présenter une pièce d'identité pour voter.

Afin de respecter cette nouvelle réglementation, et pour ne pas risquer un vice de forme des opérations, il sera donc désormais obligatoire de présenter une pièce d'identité (voir liste affichée sur les panneaux électoraux) pour pouvoir voter.

Merci de votre coopération et de votre compréhension.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Après avoir fait la démarche de pré-inscription de votre enfant à l'accueil de la mairie dès le mois d'avril (sur la base de votre livret de famille et de deux justificatifs de votre domicile sur Thoiry) :

- Les inscriptions à l'école maternelle les Tourterelles auront lieu **les jeudis 15, 22 et 29 mai 2008**. Le directeur vous recevra sans rendez-vous **de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30**.
En dehors de ces journées, les inscriptions auront lieu sur rendez-vous et à titre exceptionnel.

Pas d'inscription pour les enfants nés en 2006.

- Les inscriptions à l'école primaire Les Gentianes : **du lundi 5 mai 2008 au vendredi 30 mai 2008 inclus, le matin seulement de 8h30 à 11h30**.

Sur rendez-vous en dehors de ces jours et horaires.

- Les inscriptions à l'école de Fenières : **le mardi 27 mai 2008 de 17h à 18h à l'école**.

Des rendez-vous seront également accordés aux personnes qui ne peuvent venir dans ces créneaux-là.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 Euro au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.